

PROCES – VERBAL N°3 COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : mardi 05 novembre 2018
A : 09h30 (Fin : 12h30)
Lieu : Ligue de Bretagne de Football – MONTGERMONT

Présents : Messieurs M. HAYE, B.LEBRETON, M.Y.HERVIAUX, M.BESNARD,
Assiste : M. S. VALENTIN

Monsieur LEBRETON présente l'ordre du jour de la séance. Il précise que pour cette saison des dérogations sont accordées sur le type de contrat (pas l'obligation d'avoir un CDI).

Monsieur VALENTIN informe la commission que l'appel effectué par le club de Larmor Plage n'est pas recevable devant la commission d'appel (hors délai) et des changements d'entraîneurs en Seniors Masculins.

1 – Etude des dérogations

La Commission Régionale du Statut des Educateurs procède au contrôle des demandes de dérogations en cours pour la saison 2018/2019.

R3 Seniors :

- La commission accorde la dérogation à US ST GILLES à Monsieur BOUGET Maxime.

R1 Seniors Féminines :

- La commission accorde la dérogation au STADE BRESTOIS 29 à Madame GOUEREC Estelle.
- La commission accorde la dérogation à la JA MORDELLES à Monsieur CHEFDOR Christian.
- La commission accorde la dérogation à AURAY FC à Monsieur SERRA Jean Marc.

R2 Seniors Féminines :

- La commission accorde la dérogation à JU PLOUGONVEN à Monsieur BERTHOU Pascal.
- La commission accorde la dérogation à ST St AUBINAIS à Monsieur NOBILLET Jérémy.
- La commission accorde la dérogation au VAL D'ARGUENON à Monsieur JULE Christian.

Devant cette année de transition et cette réforme de compétitions en jeune, la commission décide d'étudier le statut des équipes de jeunes lors de la 2^{ème} phase.

2 – Etude des équipes soumises à obligation

La Fédération a demandé à l'ensemble des ligues les informations ci-dessous afin d'harmoniser le Statut Régional au niveau national.

Tableau rendant compte de l'encadrement des équipes soumises à des obligations

Niveaux	1	2	3	4	5	6	7
	Diplôme minimum demandé au niveau considéré	Nombre d'équipes au niveau considéré	Nombre d'équipes respectant le diplôme minimum demandé	Nombre d'équipes en règle sous dérogation	Nombre d'équipes en règle avec le statut = (3 + 4)	Nombre d'équipes non en règle avec le statut = (2 - 5)	Pourcentage d'équipes en règle avec le statut = (5 X 100) / 2
Régional 1 M	BEF	28	21	7	28	0	100%
Régional 2 M	BEF	72	55	16	71	1	98,6%
Régional 3 M	CFF3	168	150	16	167	1	99,4%
Régional 1 F <i>(nouvelle obligation)</i>	BMF	10	5	5	10	0	100%
Régional 2 F	Formation CFF3	19	14	5	19	0	100%
Régional 1 Futsal	FUTSAL BASE	9	5	4	9	0	100%
Régional 2 Futsal	PAS DE CHAMPIONNAT						
National 1 U19 M	DES (Pro) BEF (Am)	3 1	2 1	1	3 1	0	100%
National 1 U17 M	DES (Pro) BEF (Am)	4 2	4 1	1	4 2	0	100%
National 1 U19 F	AUCUNE BEF	4	4	0	4	0	100%
Régional 1 U19 M <i>(Brassage Régional)</i>	CFF3	19	13	6	19	0	100%
Régional 1 U18 M <i>(nouvelle obligation)</i>	BMF	20	17	3	20	0	100%
Régional 1 U17 M <i>(Brassage Régional)</i>	CFF3	48	40	8	48	0	100%
Régional 1 U16 M	BMF	10	8	2	10	0	100%
Régional 1 U15 M <i>(Brassage Régional)</i>	CFF2	69	54	15	69	0	100%
Régional 1 U14 M	BRASSAGE DEPARTEMENTAL						
Régional 1 U19 F	PAS DE CHAMPIONNAT						
Régional 1 U18 F	PAS DE CHAMPIONNAT						

Les 2 équipes en infraction en seniors R2 et R3 sont dans la bonne voie pour se mettre en conformité avec le Statut.



Tableau rendant compte de l'encadrement des équipes soumises à des obligations (suite)

Niveaux	Nombre d'équipes au niveau considéré	Nombre d'éducateurs titulaires d'un diplôme					
		Nombre d'éducateurs Titulaires du BEF ou supérieur	Nombre d'éducateurs titulaires du BEES1/BMF	Nombre d'éducateurs titulaires du CFF3	Nombre d'éducateurs titulaires du CFF2	Nombre d'éducateurs titulaires du Futsal Perf	Nombre d'éducateurs titulaires du Futsal Base
Régional 3 M	168	57	20	71	3		1
Régional 1 F	10	2	3	3			
Régional 2 F	19	2	3	5			1
Régional 1 Futsal	9	3					5
Régional 2 Futsal	PAS DE CHAMPIONNAT						
National 1 U19 F	4	2	1				
Régional 1 U19 M	19	4	1	7	1		
Régional 1 U18 M	20	12	5	3			
Régional 1 U17 M	48	15	10	17	2		
Régional 1 U16 M	10	5	2	2	1		
Régional 1 U15 M	69	17	11	10	16		
Régional 1 U14 M	BRASSAGE DEPARTEMENTAL						
Régional 1 U19 F	PAS DE CHAMPIONNAT						
Régional 1 U18 F	PAS DE CHAMPIONNAT						



3 Etude Statistique de l'évolution des licences « technique »

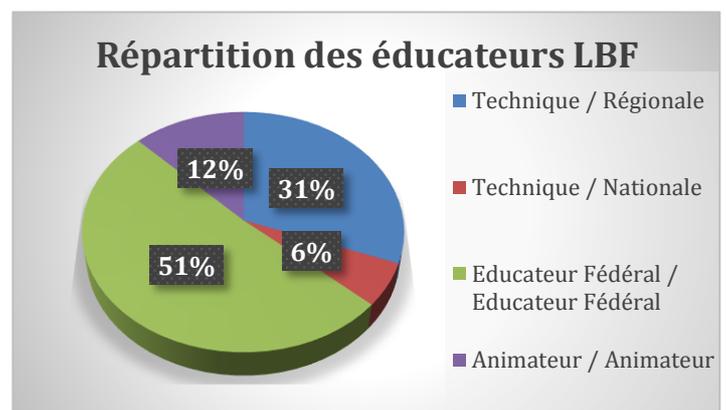
La Commission Régionale du Statut des Educateurs étudie l'évolution des chiffres du 07/11/2017 au 07/11/2018.

Au niveau Régional :

Catégorie	07/11/2017	07/11/2018	comparatif	%
	Total	Total		
Technique / Régionale	490	530	+ 40	+ 8%
Technique / Nationale	118	101	-17	-17%
Educateur Fédéral / Educateur Fédéral	958	884	-74	-8%
Animateur / Animateur	126	213	+ 87	+ 41%

TECHNIQUE sans animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	1566	%	
2018	1515	-6%	-51

TECHNIQUE avec animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	1692	%	
2018	1728	6%	36



La diminution des licences « Technique Nationale » s'explique par le fait que les entraîneurs diplômés du DEF doivent désormais effectuer une licence technique régionale.

En revanche, la commission s'interroge sur la faible quantité de licences d'éducateur fédéral compte tenu de la gratuité de la 2^{ème} licence et comparativement au nombre d'éducateurs formés et diplômés chaque année.

Les raisons évoquées :

- ⇒ **Le certificat médical obligatoire tous les ans pour les éducateurs.**
- ⇒ Les clubs ne semblent pas connaître les diplômés de leurs licenciés et prennent une licence « dirigeant » au lieu de prendre une licence « technique ».

Par conséquent, le nombre de licences « technique » n'est pas représentatif du nombre d'éducateurs présents dans les clubs.



La commission propose un courrier au bureau de la Ligue de Bretagne afin d'émettre un vœu à la commission centrale fédérale pour que le certificat médical soit obligatoire tous les 3 ans comme les licences joueurs.

D'autre part, la Commission Régionale du Statut des Educateurs est actuellement en réflexion quant à une communication importante auprès des clubs, via les AG de Districts, les amicales des éducateurs, afin d'insister sur la nécessité pour les titulaires de diplômes fédéraux de prendre des licences « technique » et non des licences « dirigeant », et ce dans le but d'être identifié correctement de par leur fonction dans le club.

Diplôme	Type de licence
D.E.S	Technique Nationale
BEF	Technique Régionale
BMF	Technique Régionale
CFF3	Educateur fédéral
CFF2	Educateur fédéral
CFF1	Educateur fédéral
Certificat fédéral de GDB	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Futsal Base	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Beach Soccer	Educateur fédéral
Certificat fédéral de Préparateur athlétique	Educateur fédéral
Modules CFF3,CFF2, CFF1	Animateur
Modules CFGB, CFFB, CFBS, CFPA	Animateur
Modules U6/U7, Handicap, Animateur de Football urbain, Animatrice de Football	Animateur



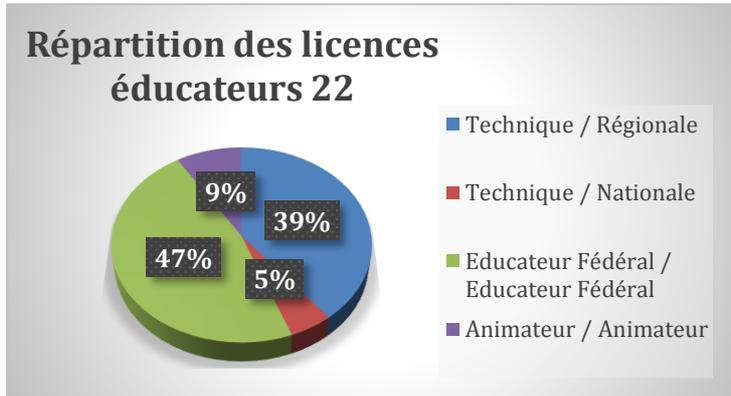
District des Côtes d'Armor :

303 licences techniques



TECHNIQUE sans animateurs			
	Licences	évolution	
2017	297	%	Licences
2018	276	-8%	-21

TECHNIQUE avec animateurs			
	Licences	évolution	
2017	312	%	Licences
2018	303	-3%	-9



La part des licences « technique » du District des côtes d'Armor représente **17,5%** des licences « technique » de la Ligue de Bretagne de Football.

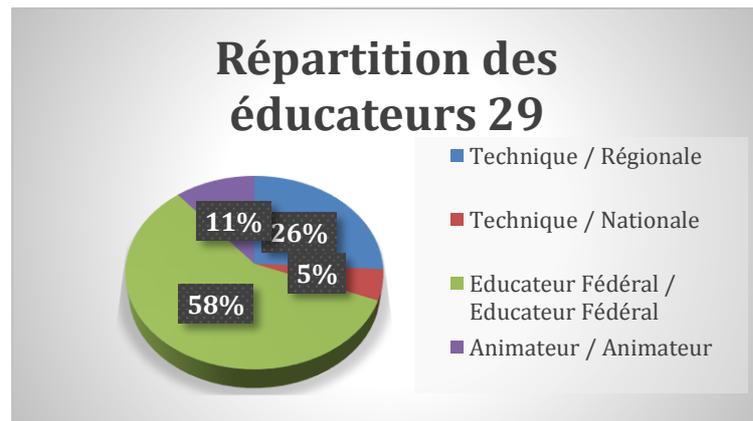
District du Finistère :

525 licences techniques



TECHNIQUE sans animateurs			
	Licences	évolution	
2017	475	%	Licences
2018	467	-2%	-8

TECHNIQUE avec animateurs			
	Licences	évolution	
2017	502	%	Licences
2018	525	+4%	+23



La part des licences « technique » du District du Finistère représente **30,4%** des licences « technique » de la Ligue de Bretagne de Football.

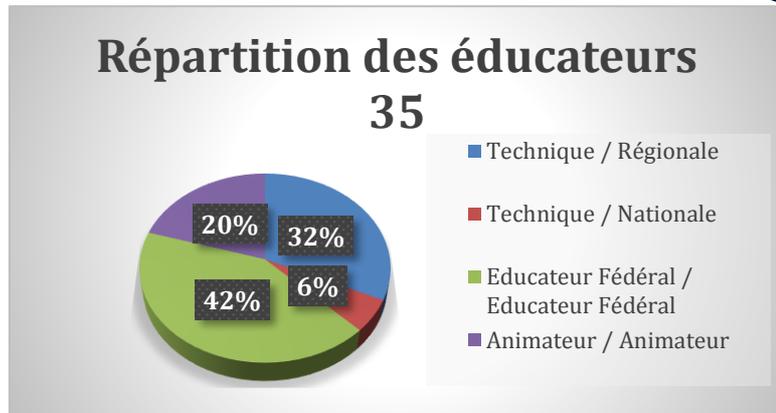


District d'Ile et Vilaine:

552 licences techniques

TECHNIQUE sans animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	447	%	Licences
2018	440	-2%	-7

TECHNIQUE avec animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	519	%	Licences
2018	552	+6%	+33



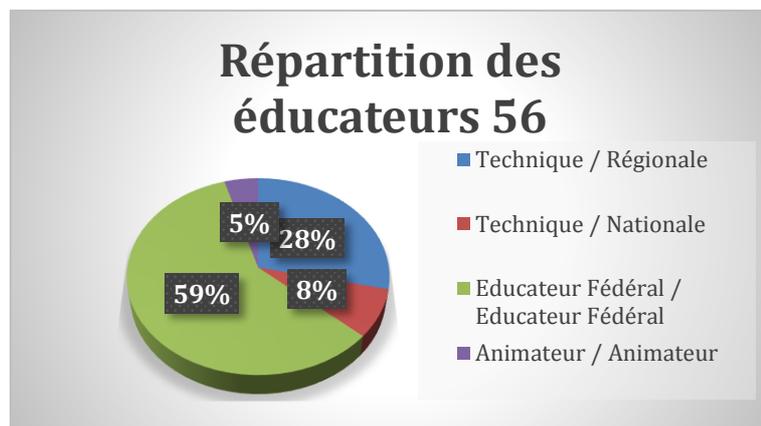
La part des licences « technique » du District du d'Ile et Vilaine représente **32%** des licences « technique » de la Ligue de Bretagne de Football.

District du Morbihan:

552 licences techniques

TECHNIQUE sans animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	347	%	Licences
2018	335	-4%	-12

TECHNIQUE avec animateurs			
	Licences	évolution	Licences
2017	359	%	Licences
2018	351	-2%	-8



La part des licences « technique » du District du Finistère représente **20,1%** des licences « technique » de la Ligue de Bretagne de Football.



4 – Formation continue (recyclage)

Recyclage 1 du 22/09/2018 : « Beach Soccer »

⇒ 22 stagiaires

Recyclage 2 du 13/10/2018 :

⇒ 65 stagiaires

Recyclage 3 du 14/10/2018 :

⇒ 25 stagiaires

Prochaines formations continues :

Recyclage du Football en Milieu scolaire du 06/12/2018 :

⇒ 92 stagiaires (prévision)

Recyclage 4 du 15/12/2018 :

⇒ 71 stagiaires (prévision)

Recyclage 5 du 16/12/2018 :

⇒ 26 stagiaires (prévision)

La commission souhaiterait que les stagiaires soient sensibilisés sur la nécessité de faire prendre conscience aux éducateurs de leur club de prendre la licence adaptée à leur diplôme ou attestation afin d'être identifié en rapport à leur fonction.

5 – Divers

La commission étudie l'idée proposée par l'amicale des éducateurs d'avoir un brassard afin d'identifier les éducateurs / entraîneurs sur les bancs de touche.

6 – Prochaine réunion prévisionnelle

Le jeudi 31 janvier 2019 à la LBF à 09H30 (Réunion plénière)

- Dérogations
- Organigrammes Jeunes
- Formation continue

S.VALENTIN
(Secrétaire de séance)

